

From: Rob Campbell [mailto:robc@athabascau.ca]

Sent: March 8, 2012 12:36 PM

To: Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Dionne Labelle, Pierre - Député; Cash, Andrew - M.P.; Regan, Geoff - M.P.; Jean, Brian - M.P.; ~Legislative Committee Bill C-11/Comité législatif loi C-11

Subject: C11 Copyright reform

Messieurs les Ministres et membres du Comité,

Pendant que vous ferez l'étude article par article du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur la semaine prochaine, je vous encourage à tenir compte des désirs et opinions de la population. Pendant trop longtemps, ce type de mesure législative servait seulement les intérêts des entreprises. À mon avis, des conditions trop restrictives et une approche trop punitive causeront plus de tort aux artistes qu'une approche équilibrée et respectueuse des souhaits des artistes et de leur public.

Aucun amendement de style SOPA. Il s'agit de ne pas bloquer de sites Web, de ne pas divulguer les renseignements personnels des abonnés sans mandat SURTOUT à des organisations autres que les corps policiers, de ne pas adopter de disposition visant les personnes qui facilitent la commission de certaines violations, de ne pas instaurer de dommages-intérêts préétablis et illimités et de ne pas rendre à nouveau obligatoire le retrait de contenu SURTOUT sans preuve indiscutable et établie. Ces tactiques répressives se sont avérées inefficaces aux États-Unis et ailleurs. Pourquoi notre industrie du divertissement est-elle aussi empressée à répéter les erreurs faites aux États-Unis? Voilà un mystère pour moi.

Il faut conserver la notion d'utilisation équitable qui se trouve dans le projet de loi C-11 en élargissant la portée de la disposition pour y ajouter l'éducation, la parodie et la satire et en se fondant sur les six critères de la Cour suprême pour déterminer si une utilisation est équitable.

Les demandes de certains groupes censés représenter les créateurs nous feraient reculer en cette ère d'économie numérique et étoufferaient toute innovation, au nom de la protection de certains modèles d'affaires sensiblement plus vieux que notre *Loi sur le droit d'auteur* actuelle. Il est temps pour le Canada de se consacrer à autre chose que les industries forestière et pétrolière et de tirer profit de la créativité de ses citoyens remplis de talents. Le milieu artistique et les gens de l'industrie numérique pourront prospérer si nous adoptons une approche avant-gardiste au lieu d'une approche passiste qui étouffe toute tentative d'innovation.

À mon avis, le projet de loi C-11 était un bon point de départ favorable aux travailleurs de l'industrie culturelle. Si on modifie les dispositions sur les verrous numériques pour viser uniquement les cas de violations, le projet de loi sera en mesure de protéger les droits de la population canadienne. Par contre, si les dispositions sur les verrous numériques ne visent pas uniquement les cas de violations, le projet de loi C-11 fera l'objet d'une contestation de sa constitutionnalité et je crains qu'il ne résiste pas à cette épreuve. Les verrous numériques ciblent les biens personnels, comme les DVD et les Blu-Ray, peut-être les CD encore, ainsi que les lecteurs de CD, de DVD et de Blu-Ray, les consoles de jeu et tous les appareils électroniques en

général, qui sont tous des « biens » puisqu'ils ont été achetés et sont devenus la propriété du consommateur. De tels « biens » sont assujettis aux lois provinciales et non aux lois fédérales. Encore une fois, la situation pourrait être réglée si l'on fait en sorte que les dispositions sur les verrous numériques visent les cas de violations, comme l'a suggéré l'Association canadienne des bibliothèques.

Il a été question d'englober aussi les appareils « confirmés » tels que les iPod et les lecteurs MP3 dédiés (et non les cartes mémoires SD), et j'y suis plus favorable que la majorité des gens. Encore ici, il faut que ces très importantes dispositions sur les verrous numériques visent uniquement les violations.

Je suis conscient de la complexité de la question et vous suis reconnaissant de prendre le temps de l'étudier.

Rob Campbell
Athabasca
T9S 2A8